

## **CONSEIL COMMUNAL TALENCE CENTRE**

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE**

**DU 14 JANVIER 2019**

Monsieur JESTIN, adjoint en charge du stationnement et de la circulation, ouvre la séance et rappelle que la mise en place des zones bleues sur les quartiers de Talence a déjà été engagée en 2018 avec la création de 4 périmètres : A (La Taillade / Zola) - B (Cauderès) - C (Bagatelle) et D (Le Bijou). Opérationnel depuis la fin 2018, ce dispositif semble donner satisfaction aux riverains concernés. Aussi compte tenu des sollicitations d'autres quartiers, il a été convenu avec Monsieur le Maire de le compléter en l'étendant à de nouvelles zones.

Le fonctionnement du système est décliné dans le diaporama ci-joint. Il a pour ambition de réguler les nouveaux phénomènes de report provenant des zones déjà réglementées. Monsieur JESTIN tient à préciser en parallèle qu'il n'y aura pas d'extension de la zone payante. Concomitamment à l'extension de la zone réglementée, la Ville a lancé un nouveau marché pour changer les horodateurs existants de la zone payante. Le nouvel équipement permettra aux Agents de Surveillance de la Voie Publique de surveiller numériquement à l'aide de smartphones la zone bleue, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il n'y aura plus besoin ainsi de macarons pour les riverains déjà enregistrés sur le système informatique de l'Hôtel de Ville.

Pourquoi le choix d'une zone bleue plutôt qu'une zone payante ? Parce que les secteurs concernés ont peu de commerces et sont éloignés de l'axe du tramway qui attire beaucoup d'usagers. Comme il s'agit de secteurs résidentiels et non commerciaux qui ne sont pas impactés de ce fait par le stationnement rotatif, la mise en place du stationnement payant n'aurait pas amené de ressources. Le choix a donc été fait de recourir à une zone bleue et de définir une zone cohérente en terme de périmètre. La réunion d'aujourd'hui a pour objectif de voir avec les riverains s'il est nécessaire ou pas de modifier ce périmètre.

Toujours à l'appui du diaporama ci-joint, Monsieur JESTIN présente les différentes modalités de mise en place et de fonctionnalités de la zone bleue. Dans un souci de cohérence, elles sont les mêmes que celles appliquées pour le stationnement payant. Il confirme que chaque foyer pourra disposer de deux abonnements, soit deux véhicules gratuits.

Concernant la problématique des garagistes, Monsieur JESTIN les a tous rencontrés et a défini avec eux une procédure permettant d'adapter le fonctionnement sans déroger au principe général de la mise en place de la zone bleue. Ils bénéficieront comme tous les professionnels d'une possibilité de 10 abonnements dont 5 seront « flottants » avec une plaque d'immatriculation W.

Cela répond à la volonté de la Ville de préserver dans les quartiers des garages de proximité tout en préservant l'intérêt des riverains.

Il est ainsi précisé par Monsieur JESTIN que les deux abonnements seront attribués par foyer fiscal et sur présentation d'une carte grise. Les services qui seront en charge de réaliser ces macarons s'assureront de la correspondance de l'adresse des cartes grises et de l'adresse réelle d'habitation. De même, pour les entreprises qui pourront disposer de 10 macarons comme c'est le cas sur la zone payante.

Il est précisé qu'avec la carte Etape, il a pris en compte les visites des familles ou des amis sur de longues périodes. Avec cette possibilité, sont également appréhendés les besoins des particuliers devant faire intervenir des entreprises.

En tout, les différentes cartes Etape peuvent offrir aux riverains 6 semaines gratuites pour des visites (5 fois 1 semaine et 5 fois 1 jour). Le choix a été porté à 6 semaines pour être en cohérence avec ce qui est proposé sur la zone payante.

Et enfin, la réflexion se poursuit sur les véhicules de fonction.

Pour que la mise en place d'une zone bleue soit réussie, il faut l'accompagner d'une démarche de figeage du stationnement impliquant la suppression des changements de côté (alternat chaque quinzaine). Lorsque l'on fige du stationnement, on poursuit deux grands objectifs :

1 – On cherche à optimiser le nombre de places côté pair et côté impair et on regarde où il y en a le plus

2 – Lorsque l'on constate des vitesses de véhicules très élevées, on cherche à réduire la vitesse en installant des chicanes même si pour cela, on perd ou on gagne quelques places de stationnement. Il faut néanmoins que la rue soit suffisamment longue.

Une même rue pourra avoir le stationnement figé à la fois sur le côté pair et le côté impair sur des tronçons différents.

C'est un moyen naturel de limiter la vitesse car la visibilité est réduite.

Le stationnement, avec la zone bleue et la suppression des alternats, est abordé dans un premier temps : la circulation sera traitée dans un second temps, après avoir observé comment tous ces aménagements liés au stationnement « vivent ».

Il est proposé d'examiner la proposition projetée rue par rue, tronçon par tronçon (voir diaporama). En préambule, il a été proposé aux habitants des rues Blanqui et Vallès qui se situent dans le périmètre du Conseil Communal Est d'être rattachés à la zone G implantée sur le territoire du Conseil Communal Centre. Les habitants présents dans la salle valident le principe.

- Rue Lavigne : L'aménagement proposé est validé.
- Rue Vallès : Le parking du cimetière sera également intégré à la zone bleue. Les services continuent à étudier l'aménagement d'une chicane ou d'un ralentisseur au milieu de la voie.
- Rue Blanqui : Les services techniques doivent vérifier la dépression charretière aux numéros 23 et 25.
- Rue Lamartine : L'aménagement proposé est validé. L'aménagement réalisé à l'angle des rues Suzon et Lamartine (travaux de maçonnerie du trottoir) s'avère dangereux. Il n'est pas suffisamment signalé.

Rue de Suzon : L'aménagement proposé est validé.

Rue du Prof.Arnoz : L'aménagement proposé est validé. La Place du 8 mai 1945 sera réservée au personnel de l'Hôtel de ville. Les riverains immédiats ne sont pas favorables à cette proposition dans la mesure où l'accès à ce parking sera impossible le samedi car la place sera fermée aux autres usagers, notamment les voisins immédiats. Les services doivent continuer d'étudier des options à mettre en place sur ce site.

Rue du Professeur Roux : L'aménagement proposé est validé.

Rue Ambroise Paré : L'aménagement proposé est validé.

Av. du Maréchal Leclerc : L'aménagement proposé est validé.

La suite de la démarche : Les services vont étudier un projet de figeage pour chacune des rues abordées. Un courrier sera alors adressé dans le courant du mois de mars aux riverains avec un plan de principe. Ces derniers pourront retourner leurs observations. Le marquage au sol sera réalisé en suivant par Bordeaux Métropole et le dispositif sera opérationnel le 16/08/2019.

Monsieur JESTIN s'engage à faire une réunion publique avec tous les riverains à l'issue de cette mise en place pour identifier d'éventuels problèmes.